

CONTEXTE MULTI PARTENARIAL

SCORE-Santé est reconnu comme outil de référence en matière d'indicateurs de santé et centralise les indicateurs de santé de la population et de ses déterminants. Le développement sur site s'appuie sur l'expertise interne au réseau des ORS mais également sur celle de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux des champs sanitaire et social.

SCORE-Santé évolue dans un contexte partenarial riche...

SCORE-Santé s'appuie depuis le départ sur l'expertise du réseau des observatoires régionaux de la santé pour le développement de méthodologies et de thématiques nouvelles ou spécifiques.

Son développement s'inscrit depuis plus de 10 ans dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre le ministère en charge de la santé et la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé.

SCORE-Santé bénéficie de partenariats durables avec un ensemble d'acteurs nationaux et locaux des domaines sanitaire et social.

Ces partenaires, de natures diverses et ayant des compétences multiples et complémentaires, sont essentiels à la vie de SCORE-Santé. Les relations et échanges réguliers portent sur les aspects suivants :

- la mise à disposition de données nécessaires au calcul des indicateurs. Ces partenariats avec les producteurs de données font l'objet de conventions qui sont ajustées au fil des années afin de s'adapter aux besoins, aux nouvelles variables disponibles et aux évolutions réglementaires ;
- l'appui sur des experts extérieurs préalablement à la mise en ligne de certaines informations sur SCORE-Santé : création de nouveaux indicateurs, alimentation des éléments de documentation, relecture des éléments de cadrage, etc. ;
- les réflexions autour des orientations et développements du portail SCORE-Santé, notamment dans le cadre du Groupe projet qui assure son pilotage et qui réunit la DGS, la Drees, le SGMCAS, l'Inserm-CépiDc, l'Atih, Santé publique France, l'INCa, la Cnamts, la CCMSA, l'Irdes, la Cnaf, l'OFDT.

... et trouve sa place parmi l'ensemble des portails d'indicateurs de santé

Au niveau national, la base SCORE-Santé s'articule avec les autres portails mettant à disposition des indicateurs dans le domaine de la santé.

Ces bases couvrant des champs analogues, des indicateurs similaires peuvent être disponibles sur différents sites. Conscient de la difficulté pour les utilisateurs de se repérer dans ce foisonnement d'indicateurs et d'en saisir les différences parfois subtiles, le développement de la base SCORE-Santé ne peut se faire que dans un souci d'homogénéisation avec les autres équipes.

Dans ce cadre, des échanges ont lieu avec les administrateurs des bases concernées afin de fournir une information harmonisée aux utilisateurs. Ce souhait d'harmonisation se heurte parfois aux objectifs spécifiques de chacune des bases, qui ne sont pas sans effet sur les choix méthodologiques retenus pour le calcul des indicateurs.

Ainsi sur SCORE-Santé, les choix sont marqués par une volonté d'ouverture à un large public allant de l'utilisateur novice à celui ayant une plus forte expertise et sur une nécessité de production à différents niveaux géographiques plus ou moins fins et non pas qu'à l'échelle nationale.

La base SCORE-Santé, au travers de la Fnors, est représentée dans différents groupes nationaux notamment dans le cadre du projet de gouvernance des indicateurs en santé mené par la Drees et la DSSIS. Elle participe également à des travaux transversaux comme la réalisation en 2017 des fiches régionales du rapport *L'état de santé de population en France*, coordonné par la Drees et Santé publique France.

Atih : Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ; **CCMSA** : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole ; **Cnaf** : Caisse nationale des allocations familiales ; **Cnamts** : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ; **DGS** : Direction générale de la santé ; **Drees** : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ; **DSSIS** : délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé ; **INCa** : Institut national du cancer ; **Inserm-CépiDc** : Institut national de la santé et de la recherche médicale - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès ; **Irdes** : Institut de recherche et de documentation en économie de la santé ; **OFDT** : Observatoire français des drogues et des toxicomanies ; **SGMCAS** : Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales.